

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

attribue le label EDUFORM
sur proposition des commissions nationales de labellisation EDUFORM du 4 décembre 2020 et du 6 juillet 2021

Au GRETA Bretagne Sud (GBS)

de l'académie de Rennes
Sis : 17 boulevard Léon Blum
56100 LORIENT

n° Siret : 19560026700049

n° de Déclaration d'activité : 5335P000256

n° d'enregistrement : 04-12-20QA05

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes :

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Fait à Paris, le 29 juillet 2021

Le label est attribué à la structure pour une durée de quatre ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾.

Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur ⁽²⁾ et de la conformité du GRETA Bretagne Sud avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

La décision arrêtée le 15 décembre 2020 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°49 du 24 décembre 2020.

En complément, la décision arrêtée le 20 juillet 2021 et publiée au bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021, étend le champ de labellisation du GRETA Bretagne Sud à la typologie d'actions d'apprentissage.

Les validités du label et de la certification expireront le 14 décembre 2024.

Sites du périmètre de labellisation :

Collège Le Verger - AURAY
Collège Mathurin Martin - BAUD
Collège Les Korrigans - CARNAC
Collège Max Jacob - JOSSELIN
Collège Jean Lurçat - LANESTER
Collège Jean Corentin Carré - LE FAQUET
Collège Jean Moulin - LOCMINE
Collège Auguste Brizeux - LORIENT
Collège Anita Conti - LORIENT
Collège de Kérentrech - LORIENT
Collège Jean Le Coutaller - LORIENT
Collège René Guy Cadou - MALANSAC

Collège Yves Coppens - MALESTROIT
Collège Jean Rostand - MUZILLAC
Collège Charles de Gaulle - PLOEMEUR
Collège Marcel Pagnol - PLOUAY
Collège Kerfontaine - PLUNERET
Collège Romain Rolland - PONTIVY
Collège Joseph Kerbellec - QUEVEN
Collège de Kerdurand - RIANTEC
Collège Antoine de Saint Exupéry - VANNES
Collège Jules Simon - VANNES
Collège Eugène Guillevic - SAINT JEANBREVELAY
EREA Les Pins - PLOEMEUR

Lycée Duguesclin - AURAY
Lycée Benjamin Franklin - AURAY
Lycée Bertrand du Guesclin - BRECH
Lycée Emile James - ETEL
Lycée Brocéliande - GUER
Lycée Victor Hugo - HENNEBONT
Lycée Emile Zola - HENNEBONT
Lycée Ampère dont DE AES et DEME - JOSSELIN
Lycée Jean Macé - LANESTER
Lycée Louis Armand - LOCMINE
Lycée Jean-Baptiste Colbert - LORIENT
Lycée Dupuy de Lome - LORIENT

Lycée Marie Le Franc dont IFAS (DEAS) et DE AES - LORIENT
Lycée Fulgence Bienvenue - LOUDEAC
Lycée du Blavet - PONTIVY
Lycée Joseph Loth - PONTIVY
Lycée Julien Crozet - PORT LOUIS
Lycée Marcelin Berthelot - QUESTEMBERT
Lycée de Kerneuzec - QUIMPERLE
Lycée Roz Glas - QUIMPERLE
Lycée Charles de Gaulle - VANNES
Lycée Jean Guéhénno - VANNES
Lycée Alain René Lesage - VANNES

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général

Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

¹ Réglementation du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM ».

² Réglementation du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion :

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail